

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 18 décembre 2015

ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 55 voix POUR et 3 abstentions,

APPROUVE le projet de schéma de mutualisation des services joint à la présente délibération,

DIT que ce projet sera transmis pour avis de leur conseil municipal aux communes membres de la CAGV.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 47 voix POUR et 11 abstentions,

DECIDE d'émettre l'avis suivant :

Considérant que le secteur de la Communauté de Communes de Penne d'Agenais fait partie intégrante du bassin de vie et d'emploi du Villeneuvois, et que beaucoup de ses habitants utilisent les services de l'agglomération du Grand Villeneuvois,

Considérant qu'au terme de la loi la Communauté de Communes de Penne d'Agenais ne peut plus continuer d'exister comme cela a été officiellement présenté lors de la CDCI du 24 juillet 2015,

Constatant que les élus de cette Communauté n'ont donné aucune suite à la proposition de discussion qui leur avait été faite par un courrier du président de l'Agglomération du Grand Villeneuvois dès le 29 juillet 2015 pour étudier les possibilités d'un rapprochement autour d'un projet commun de territoire tenant compte de son impact financier et des compétences respectives de chaque communauté,

Respectant le libre choix des élus municipaux, mais déplorant que leur décision ait été prise unilatéralement sans examiner aucune autre alternative que la fusion avec Fumel communauté,

Le Conseil communautaire du grand Villeneuvois, ouvert au dialogue avec les communes limitrophes qui le souhaiteraient :

- refuse de se prononcer sur le projet de fusion entre la Communauté de Communes de Penne d'Agenais et Fumel Communauté, qui relève de la seule responsabilité des élus concernés,
- émet une réserve sur la dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Castelmoron-sur-Lot et le transfert de ses compétences au SMAVLOT,
- donne un avis favorable pour les autres dispositions du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU LOT (SMAVLOT) - CARTE 1 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE

- Marthe GEOFFROY en qualité de titulaire
- Jacques BORDERIE en qualité de suppléant

pour représenter la CAGV au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot - carte 1.

TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PISCINE DE MALBENTRE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT D'URBANISME VILLENEUVE – BIAS – PUJOLS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Groupement d'Urbanisme Villeneuve/Bias /Pujols, le transfert dans le patrimoine de la CAGV des biens mobiliers et immobiliers affectés à la piscine de Malbentre,

DIT que ce transfert de propriété est effectué à titre gracieux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

TRANSFERT DE PROPRIETE D'UN IMMEUBLE A USAGE DE DEPOT POUR LE TRANSPORT URBAIN PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT D'URBANISME VILLENEUVE/BIAS/PUJOLS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Groupement d'Urbanisme Villeneuve/Bias/Pujols, le transfert dans le patrimoine de la CAGV de l'immeuble à usage de dépôt et d'atelier situé 9005 rue Paul Langevin à Villeneuve-sur-Lot ainsi que de toutes les installations spécifiques, mobilier, outillage et mobilier lui étant affectés,

DIT que ce transfert de propriété est effectué à titre gracieux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

ABANDON DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU COURT DE TENNIS DE MONBALEN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de donner une suite favorable à la demande Monsieur le Maire de la commune de MONBALEN formulée par lettre du 16 novembre 2015,

DECIDE de renoncer à la qualification d'intérêt communautaire du terrain de tennis de la Commune de MONBALEN et d'en restituer, à compter du 1^{er} janvier 2016, la gestion à la commune,

DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de MONBALEN.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE FONGRAVE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS APRES-MIDI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an, auprès des services de la Commune de FONGRAVE de

Madame OUDOT Isabelle, Adjoint technique 1^{ère} classe au 8^{ème} échelon, assurant les missions d'animateur de l'Accueil périscolaire les mercredis après-midi pour une quotité de 5h55 hebdomadaires annualisées de son temps de travail

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la Commune de FONGRAVE,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

MODIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE FONGRAVE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS APRES-MIDI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification de la mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an, auprès des services de la Commune de FONGRAVE de

Madame Sylvie DULUT, Adjoint d'animation 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon, assurant les missions de Directeur de l'Accueil périscolaire et d'animateur pendant les temps d'activités pédagogiques pour une quotité de 21h35 hebdomadaires annualisées de son temps de travail.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la Commune de FONGRAVE,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES D'UNE ASSOCIATION ASSURANT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, auprès de l'association « Cercle des nageurs villeneuvois », de *Monsieur PIZINATO Daniel, Opérateur des APS principal au 6^{ème} échelon pour assurer les missions de Maître-nageur auprès de l'association,*

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec l'association,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

MISE A DISPOSITION A LA CAGV D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LA GESTION FINANCIERE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition à la CAGV de Monsieur Philippe KOPP, Attaché territorial principal, pour 30 % de son temps de travail à compter du 1^{er} février 2016, pour une durée d'un an,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2016.

PROTECTION FONCTIONNELLE A UN AGENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer la protection fonctionnelle sollicitée à Madame POESINA Elena,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette protection fonctionnelle,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : PARTICIPATION A LA CONSULTATION LANCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOT-ET-GARONNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de charger le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, ce contrat étant ouvert à adhésion facultative et la CAGV se réservant la faculté d'y adhérer,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces éventuellement nécessaires au lancement de cette procédure.

RECRUTEMENTS PAR LE BIAIS DES DISPOSITIFS DE CONTRATS AIDÉS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 57 voix POUR et 1 abstention,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter des contrats CAE/CUI et des emplois d'avenir sur la période du 20 décembre 2015 au 31 décembre 2016,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2016 de la CAGV.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Suppressions de postes au 01/01/2016 :

- 1 Secrétaire de Mairie à temps complet (35h)
- 1 Attaché à temps non complet (17h30)
- 1 Rédacteur territorial à temps complet (35h)
- 2 Adjoint Administratifs de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Technicien territorial à temps complet (35h)
- 12 Adjoint Techniques Principaux de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet (30h)
- 17 Adjoint Techniques de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet (6h)
- 1 Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet (16h)
- 4 Assistants d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (20h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (13h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (8h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (9h)
- 1 Auxiliaire de Puériculture Principale de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Auxiliaire de Puériculture Principale de 2^{ème} classe à temps non complet (30h)
- 3 Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 ATSEM Principale de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Agent Social de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 animateur territorial à temps complet (35h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (33h)
- 1 Educateur des APS Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h)

HABITAT - LANCEMENT DES PROCEDURES DE MISE EN PLACE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement et d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs,

DECIDE de déléguer au Président ou à son représentant l'organisation de la constitution de la Conférence Intercommunale du Logement et de ses trois collèges,

DECIDE de déléguer au Président ou à son représentant l'organisation des consultations et l'association des partenaires pour l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs, notamment bailleurs sociaux et communes membres de la Communauté d'Agglomération,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DU LEDAT MODIFIANT LES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS AUTORISEES EN ZONE Ni DU P.L.U.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification simplifiée n° 2 du P.L.U. de la commune du Lédat,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme :

- publication au recueil des actes administratifs
- affichage pendant un mois en mairie du Lédat et au siège de la CAGV
- publication dans un journal diffusé dans le département.

DIT que la modification du P.L.U. sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet et après accomplissement des mesures de publicité sauf si dans ce délai, celui ci a notifié des modifications à apporter au contenu de la modification du P.L.U.

ARRET DU PROJET DE REVISION DITE "ALLEGEE" DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE BIAS PORTANT SUR LA REVISION DE "L'ETUDE AMENDEMENT DUPONT (L 111-1-4)" RELATIVE AUX ABORDS DE LA RD 911

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de P.L.U. de la commune de Bias,

DECIDE de soumettre le projet à un examen conjoint de l'Etat, de la Commune de Bias, et des personnes publiques mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 du Code de l'Urbanisme,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie de Bias et au siège de la CAGV.

DEFINITION DES MODALITES DE MISES A DISPOSITION POUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT PORTANT SUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT APPLICABLE SUR LE SITE DES HARAS (MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de définir les modalités de mise à disposition du public relatives au dossier de modification simplifiée du P.L.U. sur la commune de Villeneuve-sur-Lot comme suit :

- mise à disposition du projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 pendant un mois au Pôle Urbanisme et Habitat de la CAGV, situé place des Droits de l'Homme à Villeneuve-sur-Lot .

Un avis à la population précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les horaires où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera :

- publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition
- affiché à la mairie de Villeneuve-sur-Lot et au siège de la CAGV, également 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

DECIDE de donner délégation à Monsieur le Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du P.L.U. de la commune de Villeneuve-sur-Lot,

DIT que la délibération doit faire l'objet :

- d'un affichage au siège de la CAGV et à la mairie de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant un mois
- d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- d'une publication au recueil des actes administratifs du département.

AVENANT AU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE PASSÉ AVEC ECO EMBALLAGES POUR LA VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'extension des consignes de tri à tous les emballages,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat pour l'Action et la Performance pour les Emballages Ménagers avec l'éco organisme ECO EMBALLAGES,

AUTORISE son application à compter du 1^{er} janvier 2015.

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE DANTON A VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les tarifs de location de l'Espace Danton, situés au 1er étage de l'immeuble sis 7 boulevard Danton à Villeneuve-sur-Lot, de la façon suivante :

Locaux	Fréquence	Tarifs (ttc)
Bureau/mois	semaine complète	305 €
	3 jours/semaine	250 €
	2,5 jours/semaine	150 €
	2 jours/semaine	140 €
	1 jour/semaine	70 €
	1 jour/quinzaine	45 €
	1 jour/mois	30 €
2 bureaux/mois	semaine complète	450 €
Salle de réunion (tables + chaises)	semaine	150 €
	journée	35 €
	1/2 journée	20 €
Salle de formation (Tables + chaises + prises informatiques)	semaine	200 €
	journée	50 €
	1/2 journée	35 €

DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES (CIP) DE MARMANDE / VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE le renouvellement de l'adhésion de la CAGV au Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) de Marmande - Villeneuve à compter de l'exercice 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention bipartite annexée, en deux exemplaires,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation liée à cette adhésion seront inscrits chaque année au Budget de la CAGV.

LOI MACRON – OUVERTURES DOMINICALES ET DEROGATIONS DU MAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 51 voix POUR, 2 voix CONTRE et 5 abstentions,**

DECIDE de donner une suite favorable à l'ouverture dominicale par branche d'activité sur la commune de Bias, au nombre de 8 dimanches pour l'année 2016,

DECIDE de donner une suite favorable à l'ouverture dominicale par branche d'activité sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, au nombre de 8 dimanches pour l'année 2016.

PRECISE les dates de ces 8 dimanches :

- dimanche 10 janvier 2016
- dimanche 14 février 2016
- dimanche 26 juin 2016
- dimanche 31 juillet 2016
- dimanche 27 novembre 2016
- dimanche 4 décembre 2016
- dimanche 11 décembre 2016
- dimanche 18 décembre 2016

CESSION DU LEASE-BACK DE L'ENTREPRISE SUFOREM

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la levée d'option anticipée du lease-back à l'entreprise PÉRÉ pour un montant de 300 815,44 € (trois cent mille huit cent quinze euros et quarante-quatre centimes) à compter de la date de signature de l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Président à signer une levée d'option anticipée du lease-back,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout actes complémentaires au lease-back.

RESTITUTION DE LA GESTION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS LES MERCREDIS APRES MIDI A LA COMMUNE DE FONGRAVE : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 114/2015 DU 30 SEPTEMBRE 2015

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

PREND ACTE qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 et en application du décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles, la CAGV ne gèrera plus et n'organisera plus l'accueil des enfants et des familles issus du territoire de Fongrave, Saint-Etienne-de-Fougères et des communes limitrophes, les mercredis après-midi durant l'année scolaire,

DIT qu'à cette même date, il revient aux communes de Fongrave, de Saint-Etienne-de-Fougères et aux communes limitrophes de celles-ci, de prendre à leur charge l'organisation de l'accueil des enfants et des familles issus du territoire de Fongrave, Saint-Etienne-de-Fougères et des communes limitrophes, les mercredis après-midi durant l'année scolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS DE FONGRAVE : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET DE MINIBUS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications présentées dans l'exposé et qui font l'objet d'un avenant à la convention signée en 2014,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015.

AMENAGEMENT DU RAMEP DE VILLENEUVE-SUR-LOT : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la location, dès janvier 2016, de la Maison de quartier de « Rieu » appartenant à la commune de Villeneuve-sur-Lot afin d'y implanter de façon durable le Relais d'Assistants Maternelles Enfants Parents de Villeneuve,

DIT que cette location qui s'effectuera à titre gracieux pour toute l'année 2016, aura un montant mensuel de 450 € à compter du premier janvier 2017 et que, d'une durée maximale de 12 ans, elle sera reconduite tacitement tous les ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette location,

APPROUVE la réalisation de travaux pour la mise aux normes de ce bâtiment, ainsi que le plan de financement ci-dessous :

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport CAGV	2 970,00	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv. invest Etat		2135	Aménagement	9 900,00
1312	Subv. invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv. invest Département		21545	Matériel animation	
1316	Subv. invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	
131841	Subv. invest CAF	6 930,00			
TOTAL		9 900,00	TOTAL		9 900,00

AUTORISE Monsieur le Président à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, la subvention de 6 930 € figurant dans ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette demande,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

**REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES
PAR LES COMMUNES DU ROQUENTIN**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider le principe selon lequel, tous les ans, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois demandera aux communes de Castella, La Croix-Blanche, Monbalen et Laroque Timbaut le reversement du fonds de soutien aux communes, versé par l'Etat et perçu par ces dernières dans le cadre de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), ces activités étant en réalité, sur ces territoires, entièrement organisées par la CAGV,

DIT que ce dispositif s'appliquera à partir de l'année scolaire 2015-2016.

**ACCUEILS DE LOISIRS, ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS 0/6 ans, RELAIS
D'ASSISTANTES MATERNELLES ENFANTS PARENTS ET LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS : AVENANTS AUX
CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA MUTUALITE SOCIALE
AGRICOLE DU LOT-ET-GARONNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer, durant toute la durée de son mandat :

- avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole l'ensemble des avenants aux conventions indiquées ci-dessous :
 - *convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU), se rapportant aux établissements d'accueil du jeune enfant intercommunaux*
 - *convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les Accueils de Loisirs, les Accueils Périscolaires, les Relais d'Assistants Maternelles Enfants Parents et les Lieux d'Accueils Enfants Parents intercommunaux*
 - *convention d'objectifs et de financement de l'aide spécifique rythmes éducatifs se rapportant aux accueils périscolaires intercommunaux*
 - *convention de la Prestation de Service Enfance (PSE).*

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PLAN DE FINANCEMENT 2016 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 55 voix POUR et 3 abstentions,**

APPROUVE le plan de financement 2016 pour le Pays d'Art et d'Histoire du Grand Villeneuvois, à savoir :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	12 250 €	Etat	12 500 €
Médiation	4 500 €	Département	9 430 €
ANVPah / Documentation	3 150 €	CAGV	48 370 €
Communication / Publications	11 300 €		
Rémunération de l'animateur du patrimoine	36 600 €		

Fonctionnement du service	2 500 €		
TOTAL	70 300 €	TOTAL	70 300 €

SOLLICITE le Conseil Départemental et la DRAC pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2016.

SAISON JEUNE PUBLIC 2015-2016 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement de la saison Jeune public 2015-2016, à savoir :

PLAN DE FINANCEMENT SAISON JEUNE PUBLIC 2015/2016			
Dépenses		Recettes	
Achats		Billetterie	16 000 €
Prestations de services	91 000 €	Etat (DRAC)	6 200 €
Matière et fourniture	16 400 €	Département 47	22 500 €
Autres fournitures	550 €	Région Aquitaine	5 000 €
		OARA	3 300 €
Services extérieurs		CAF	1 200 €
Location mobilière et immobilière	8 200 €	CAGV	150 941 €
Entretien et réparation	1 320 €		
Documentation	100 €		
Divers	220 €		
Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaire	14 700 €		
Publicité, publication	7 365 €		
Déplacement, mission	1 000 €		
Services bancaires, autres	20 €		
Impôts et taxes	9 300 €		
Charge du personnel			
Rémunération du personnel	37 113 €		
Charges sociales	17 853 €		
TOTAL	205 141 €	TOTAL	205 141 €

SOLLICITE le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la DRAC et l'OARA pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions...) nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : FIN DE L'ACCEPTATION DES ANCIENNES CARTES D'ABONNEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin à la transformation des anciennes cartes d'abonnement de Malbentre 1 pour permettre l'accès au centre aquatique de Malbentre 2.

**CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE :
MODIFICATION DU TARIF UNITAIRE DE L'ENTREE INDIVIDUELLE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 57 voix POUR et 1 abstention,

APPROUVE le passage de 5,30 € à 4,50 € du tarif unitaire de l'entrée individuelle au centre nautique de Malbentre,

DIT que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : SUPPRESSION DES TARIFS POUR LES ABONNEMENTS ET ENTrees INDIVIDUELLES DES ACTIVITES BEBES DANS L'EAU ET 3/5 ANS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin aux tarifs spécifiques des activités « bébés dans l'eau » et « 3/5 ans »,

DIT que cette décision s'applique à compter du 1^{er} Janvier 2016.

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 57 voix POUR et 1 abstention,

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du centre aquatique de Malbentre joint à la présente délibération.

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours et ses modifications d'horaires applicables dès le 1^{er} janvier 2016.

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE PUJOLS POUR LA REFECTION DE L'OUVRAGE D'ART N° 108 : ANNULATION DE LA DELIBERATION 112/2014 du 26 juin 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n° 112/2014 du 26 juin 2014 ainsi que la convention s'y rattachant,

APPROUVE la réalisation de la réfection totale de l'Ouvrage d'Art n° 108 au lieu-dit "Salabert" ainsi que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

- dépenses : 42 000 € HT soit 50 400 € TTC
- recettes : 42 000 € répartis entre :
 - *participation de la Commune de Pujols* : 25 030 €
 - *participation de la C.A.G.V.* : 16 970 €

DECIDE de passer avec la Commune de Pujols, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2015.

ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE - BATIMENTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'Ad'AP pour les bâtiments communautaires concernés, après validation de celui-ci par l'Etat, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs des exercices correspondants.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications proposées,

ADOpte chacun des règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage de Virebeau et de Pauchou.

CONVENTION TARIFAIRE SUR LA LIGNE ROUTIERE REGIONALE ENTRE LA CAGV, LE CONSEIL REGIONAL ET LA SOCIETE AUTOCARS PASCAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention tarifaire sur la ligne routière régionale entre la CAGV, le Conseil Régional et la société Autocars PASCAL,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tarifaire et tous documents nécessaires à l'application de cette délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Transport de l'exercice 2016 et suivants.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC ELIOS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public Elios,

DIT que sera notifié, à Villeneuve Mobilités, par ordre de service, le règlement d'exploitation du réseau de transport public modifié, pour application et affichage conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de transport urbain Elios joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports – Agenda d'Accessibilité Programmée,

DIT que Monsieur le Président déposera le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports – Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet du Département pour qu'il se prononce sur sa validation après avis de la commission départementale consultative de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, à liquider et à mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2016 les dépenses d'investissement dans la limite des crédits indiqués dans le tableau ci-dessous,

Chapitre	Article	Libellé	Rappel BP 2015	Montant autorisé
20 : Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	14 000	3 500
	2033	Frais d'insertion	20 000	5 000
	2051	Concessions et frais similaires (logiciels, licences)	12 140	3 035

204 : Subventions d'équipement versées	2041412	Bâtiments et installations	43 000	10 750
	20422	Bâtiments et installations	181 110	45 278
21 : Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	72 000	18 000
	2135	Installations générales, agencements	250 000	62 500
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	30 000	7 500
	2182	Matériel de transport	90 000	22 500
	2183	Matériel de bureau et informatique	11 500	2 875
	2184	Mobilier	164 520	41 130
23 : Immobilisations en cours	2188	Autres immobilisations corporelles	286 440	71 610
	2313	Constructions	1 142 000	285 500
	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 099 543	274 886

Totaux	3 416 253	854 063
---------------	------------------	----------------

DIT que les dépenses ainsi autorisées seront reprises au Budget Primitif de l'exercice 2016.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « TRANSPORTS » ET « TRAVAUX DE VOIRIE SUR DOMMAINE COMMUNAL NON TRANSFÉRÉ »

A - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
040/01/28184	Mobilier	770,00
040/01/281578	Autre matériel et outillage de voirie	695,00
040/01/28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 991,90
040/01/28031	Frais d'études	555,00
total chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"		5 011,90
Total des dépenses d'investissement		5 011,90

Recettes (chap-art-fct)		
16/01/1641	Emprunts en euros	- 338 585,37
total chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilés"		- 338 585,37
total chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations (cession SUFOREM)		300 000,00
040/01/28031	Frais d'études	- 5 387,26
040/01/280417	Subventions équipements autres établissements publics locaux	- 358,00
040/01/28041481	Subventions équipements autres organismes publics	358,00
040/01/28041482	Subventions équipements autres organismes publics	16 509,74
040/01/28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 584,00
040/01/281578	Autre matériel et outillage de voirie	- 1 280,00
040/01/28158	Autres installations, matériels et outillages techniques	3 071,00
040/01/281732	Constructions immeubles de rapport	2 794,00
040/01/281758	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 540,00
040/01/28182	Matériel de transport	20 205,26
040/01/28183	Matériel de bureau et matériel informatique	- 1 345,00

040/01/28184	Mobilier	- 3 986,85
040/01/28188	Autres immobilisations corporelles	6 892,38
total chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		43 597,27
Total des recettes d'investissement		5 011,90

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
012/020/64111	Rémunération titulaires (chèques déjeuner)	10 625,00
total chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés"		10 625,00
65/020/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé	4 350,00
65/30/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (culture)	10 690,00
65/313/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (théâtres)	1 000,00
65/314/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (cinéma et autres salles de spectacle)	1 000,00
65/523/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (personnes en difficulté)	27 200,00
65/832/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (actions de lutte contre la pollution)	6 500,00
65/833/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (environnement)	2 000,00
65/64/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (crèches)	2 500,00
65/90/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (action économique)	25 500,00
65/92/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (agriculture)	3 000,00
65/94/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (commerce)	9 000,00
65/01/658	Autres charges	- 92 740,00
total chapitre 65 "Autres charges de gestion"		0,00
67/64/673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,73
total chapitre 67 "Charges exceptionnelles"		2 000,73
042/01/6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	43 597,27
total chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		43 597,27
014/95/73982	Prélèvement au titre de l'art. 55 loi SRU (taxe de séjour)	10 000,00
total chapitre 014 "Atténuations de produits"		10 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		66 223,00

Recettes (chap-art-fct)		
73/01/73111	Contributions directes	14 318,10
73/01/7325	Fonds de péréquation des ressources intercommunales (complément FPIC)	26 268,00
73/01/7362	Taxe de séjour	10 000,00
total chapitre 73 "Impôts et taxes"		50 586,10
75/020/758	Produits divers de gestion courante (chèques déjeuners)	10 625,00
total chapitre 75 "Autres produits de gestion courante"		10 625,00
042/01/7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 011,90
total chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		5 011,90
Total des recettes de fonctionnement		66 223,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessus présentés,

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première Décision Modificative du Budget principal de l'exercice 2015

B - BUDGET ANNEXE "TRANSPORTS"

BUDGET ANNEXE	INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art)	
041/2762 Créance-Transfert de droits à déduction de TVA	139 803,00
total chapitre 041 "opérations patrimoniales"	139 803,00
Total des dépenses d'investissement	
	139 803,00

Recettes (chap-art)	
041/21745 Constructions sur sol d'autrui	1 202,00
041/2188 Autres immobilisations corporelles	2 012,00
041/2182 Matériel de transport	136 589,00
total chapitre 041 "opérations patrimoniales"	139 803,00
Total des recettes d'investissement	
	139 803,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessus présentés,

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première Décision Modificative de l'exercice 2015 (DM 1) du Budget annexe « Transports ».

C – BUDGET ANNEXE « TRAVAUX DE VOIRIE SUR DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFERE »

BUDGET ANNEXE	INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art)	
458/4581 Dépenses	4 000,00
total chapitre 458 « comptabilité distincte rattachée »	
Total des dépenses d'investissement	
	4 000,00

Recettes (chap-art)	
458/4582 Recettes	
total chapitre 458 « comptabilité distincte rattachée »	4 000,00
Total des recettes d'investissement	
	4 000,00

BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT
Dépenses (chap-art)	
65/658 Charges diverses de la gestion courante	- 4 000,00
total chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	
Total des dépenses de fonctionnement	
	- 4 000,00

Recettes (chap-art)	
74/74741 Participations communes membres du GFP	
total chapitre 74 « Dotations subventions et participations »	- 4 000,00
Total des recettes de fonctionnement	
	- 4 000,00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessus présentés,

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première Décision Modificative de l'exercice 2015 (DM 1) du Budget annexe « Travaux de voirie sur domaine communal non transféré ».

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) : DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DE LA CAGV**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE

- Yvon VENTADOUX, Vice-président chargé du développement économique pour représenter la CAGV au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial lorsque M. le Président ne peut pas y siéger.

Affiché le

**Le Président
Patrick CASSANY**